

## Recherches sociographiques



# Donat-J. TADDEO et Raymond-C. TARAS, *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*

Gabriel Dussault

Volume 29, Number 2-3, 1988

Le monde rural

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056385ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056385ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this review

Dussault, G. (1988). Review of [Donat-J. TADDEO et Raymond-C. TARAS, *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*]. *Recherches sociographiques*, 29(2-3), 475-478.  
<https://doi.org/10.7202/056385ar>

L'auteur insiste aussi sur l'importance de la langue française dans tous ses aspects et de sa défense nécessaire. Il fallait que cela soit souligné, car la tentation sera toujours grande, vu les disparités manifestes de richesses entre pays, d'axer la francophonie organisée sur le « saupoudrage » commode et politiquement rentable à court terme de programmes qui demeureraient, de toute façon, bien modestes par rapport à ceux d'agences internationales de développement, davantage pourvues financièrement. Au fond, on doit éviter de chercher à copier, sur le mode francophone, des organismes et des structures qui existent déjà (Nations unies, Banque mondiale, Europe des Douze, etc.), mais se découvrir plutôt un créneau original et s'y installer à demeure. Plus facile à dire, certes, qu'à faire. Mais c'est à ce point qu'on en est. Jean-Marc Léger a bien fait de nous le rappeler.

Claude MORIN

*École nationale d'administration publique.*

---

Donat J. TADDEO et Raymond C. TARAS, *Le débat linguistique au Québec. La communauté italienne et la langue d'enseignement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, xii + 246p. (« Histoire économique et sociale du Québec ».)

Le titre de cet ouvrage, répété trois fois en page couverture, en déborde sensiblement le propos qui, comme le suggère le sous-titre, porte essentiellement sur l'évolution des positions de la communauté italienne et de ses représentants à l'égard de la langue d'enseignement : pareil titre peut cependant se justifier si seulement on se souvient qu'historiquement ce fut le conflit de Saint-Léonard, où s'opposèrent notamment francophones et Italo-Québécois, qui enclencha tout le processus de législation linguistique au Québec. Plus précisément, l'analyse porte ici « surtout sur la dynamique politique entre la communauté italienne de Montréal, la C.É.C.M. [Commission des Écoles catholiques de Montréal], principal organisme scolaire de la métropole », qui constitue en quelque sorte le deuxième centre de gravité de l'étude, « et le gouvernement du Québec, sur la question de la langue d'enseignement » (p. 7) et de l'enseignement des langues, et ce, du début du siècle jusqu'à l'adoption de la loi 58 « sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais de certains enfants », le 20 juin 1986.

Les auteurs distinguent trois ou quatre grandes périodes [selon qu'on subdivise (p. 38) ou non (p. 217) la plus récente] « dans la politique scolaire à l'égard des allophones » (p. 38). Une première phase, qui s'étend « de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 1945 », est caractérisée par « une attitude de laissez-faire » (*ibid.*). Le souci de l'intégration religieuse l'emporte alors sur celui de l'intégration linguistique ; les auteurs vont même jusqu'à affirmer à ce sujet que « vers la fin des années 30, la Commission scolaire catholique [...] prit la décision de rendre son secteur anglais plus attirant dans le seul but de mettre fin au phénomène d'apostasie » (p. 221), et que « l'objectif fondamental devient l'intégration religieuse même au détriment de la langue française ». Mais « les autorités

scolaires québécoises » craignant aussi « de violer l'esprit ou la lettre de l'AANB de 1867 » (p. 222), « la liberté de choix est pratiquement complète » (p. 38).

Au cours d'une deuxième période, de 1945 à 1968, « les autorités pédagogiques commencent timidement à intervenir dans la question de la langue d'enseignement » (*ibid.*). On examine, dans cette perspective, « les rapports de la C.É.C.M. avec les groupes immigrants et ethniques à la fin des années 40 et pendant les années 50 » (p. 60), et particulièrement l'action du Comité des Néo-Canadiens qui fit notamment des « propositions [...] au cours des années 50 en vue de créer un réseau d'écoles bilingues pour les enfants allophones » (p. 74). (Un chapitre est du reste consacré à la question des « écoles bilingues : politique populaire, échec politique ».)

Après 1968, une « priorité croissante » est « accordée à la langue française » et l'on assiste à une « "étatisation" des questions linguistiques » (p. 38). La C.É.C.M. participe activement à l'élaboration d'une politique relative à l'intégration des enfants immigrants et propose qu'elle se fasse obligatoirement « dans le système scolaire francophone aux niveaux élémentaire et secondaire » (p. 91). Les auteurs s'attachent également à étudier les programmes concernant « l'enseignement de l'anglais langue seconde et les classes d'accueil », « palliatifs à la coercition », ainsi que « leur mise en œuvre par la C.É.C.M. et les réactions des chefs de file de la communauté italienne » (p. 115). En plusieurs chapitres successifs, ils analysent ses réponses à l'abolition du libre choix de la langue d'enseignement, la mise sur pied par le Consiglio Educativo Italo-Canadese de « classes clandestines afin de préparer les enfants aux tests » (p. 155) prévus par la loi 22, tout comme l'application que la C.É.C.M. en a faite, la « politisation du Consiglio » et les crises provoquées par l'application du chapitre V de la Loi sur la langue officielle, la position du Congrès national des Italo-Canadiens devant le projet de Charte de la langue française, et enfin le problème des « illégaux » et sa solution. Signalons que le livre comprend un index.

Un certain nombre de thèses ou d'images paraissent se dégager de l'ouvrage. Celle d'une collectivité et d'autorités scolaires francophones qui ont mis bien du temps à se préoccuper de l'intégration linguistique des allophones, qui n'ont pas su saisir l'occasion de le faire et se sont montrées peu empressées de les accueillir ; celle d'une majorité et de gouvernements qui, au moment d'adopter des mesures coercitives en matière de langue d'enseignement, n'ont pas su « faire de distinction entre immigrants de fraîche date et allophones établis depuis des décennies », alors qu'au dire des auteurs « une grande partie de la tension sociale, des désaccords et de la violence qui accompagnèrent l'adoption de ces lois aurait pu en fait être évitée si on avait fait cette différenciation élémentaire » (p. 5).

Mais aussi thèse ou image d'une communauté italo-québécoise moins liée à la minorité anglophone qu'on ne saurait le croire, qui a tendu à s'en démarquer au long du débat linguistique des années 70 et s'est montrée plus ouverte à une francisation du Québec qu'on ne pourrait le penser. En fait, alors que dès 1934-1935 (selon les tableaux 3.1 et 3.2) ou 1935-1936 (le tableau 3.3 — les données ne concordent pas), une majorité d'enfants allophones fréquentent le secteur anglais de la C.É.C.M., chez les italophones, entre les deux guerres, on en trouve respectivement 40 et 36% dans les programmes anglais et français, tandis que 24% fréquentent les écoles bilingues (p. 48). (À titre de comparaison, signalons qu'au début des années 70, quelque 90% d'entre eux seront inscrits à l'école anglaise.) Ce serait le « bilinguisme » (ou le « trilinguisme », si l'on compte l'italien) que la communauté italienne aurait adopté « comme choix linguistique » (p. 33 ;

aussi p. 87). Au début des années 60, «représentants italiens et anglophones» entrèrent même en conflit à propos du programme néo-canadien d'enseignement «trilingue» (p. 81). En 1973, contrairement aux anglophones «qui défendaient le principe sacré de la liberté de choix», la Fédération des associations italiennes du Québec (FAIQ) appuya «l'adoption de lois linguistiques coercitives à condition que leur application ne soit pas rétroactive — c'est-à-dire qu'elle ne touche pas les Italiens déjà établis au Québec — et que l'on fournisse un enseignement de l'anglais valable dans les écoles françaises» (p. 143). Deux ans plus tard, «le Consiglio [...] refuse que la communauté italienne soit mêlée à la campagne de la communauté anglaise contre la loi 22 [...] La communauté italienne ne contestait pas la loi 22; elle s'opposait seulement à un chapitre spécifique de la loi qui traitait exclusivement de la langue d'enseignement et du droit d'accès à l'école anglaise.» (p. 163.)

Reposant sur une documentation abondante, mettant notamment à contribution les archives de la C.É.C.M. et d'associations italiennes, ce travail, comme le souligne l'historien Paul-André Linteau dans sa préface, a également «valeur de témoignage», l'un des coauteurs, d'origine italienne, ayant été élu commissaire à la C.É.C.M. en 1973 et 1977, et s'étant trouvé membre fondateur du Consiglio. En tout état de cause, l'ouvrage nous permet de mieux comprendre le désarroi et la frustration de cette communauté aux prises soudainement avec une politique restrictive après tant d'années de laisser-faire et avec une majorité qui a mis si longtemps et tellement d'hésitations à se reconnaître et à s'affirmer comme telle: de là sans doute, en partie, son opposition à ce qui est ici appelé l'«application rétroactive» (pp. 143 et 203) des lois linguistiques.

Le livre n'en soulève pas moins un certain nombre de questions auxquelles, à mon avis, il n'apporte pas de réponses entièrement satisfaisantes. Ainsi, l'explication ici proposée du glissement des allophones, et spécialement des italo-phones, vers le secteur anglophone reste hésitante d'un passage à l'autre: jusqu'à quel point convient-il de mettre en cause l'indifférence, l'incurie (pp. 25 et 42), voire la xénophobie (pp. 21 et 135) des francophones, la «pauvreté de l'accueil dans le secteur français» (pp. 152 et 160), la moindre qualité du système francophone (p. 26), la «conjuncture économique» (p. 152), le désir des immigrants de voir leurs enfants maîtriser réellement l'anglais (*ibid.* et p. 200), désir lui-même sans doute lié à leur volonté de mobilité sociale (p. 29); ou encore, du moins à partir d'une certaine période, le fait que les écoles anglaises constituaient «un véritable choix de communauté pour les parents d'origine ethnique, pour lesquels un système scolaire anglophone pluraliste faisait partie intégrante d'un réseau complexe de relations comprenant la famille, la parenté, l'Église, les organisations sociales et l'école» (p. 205; les auteurs visent expressément ici la situation en 1982)? La question mériterait à mon sens une analyse beaucoup plus fine, et il me semble que le poids des facteurs socio-économiques est ici, dans l'ensemble, sous-estimé. Par ailleurs, s'il est exact que la communauté italienne a adopté le bilinguisme comme choix linguistique, comment expliquer qu'«en août 1968, lors d'un scrutin auprès des membres de l'association» des parents de Saint-Léonard, qui «s'opposaient au plan visant à "franciser" les écoles bilingues», «1 848 d'entre eux votèrent en faveur d'écoles anglaises» tandis que «quatre-vingt-onze» seulement «optèrent pour le modèle bilingue» (p. 93)? comment expliquer aussi le peu de succès rencontré par les «classes "diversifiées"» en 1977 et 1978 (p. 198)? Compte tenu de l'environnement géo-politico-économique du Québec, est-il vraiment réaliste de croire — comme c'est le cas des auteurs, si je saisis bien — que le modèle des

écoles bilingues, qui « ne risquaient pas d'entraîner l'anglicisation des enfants immigrés, car elles relevaient du secteur français de la C.É.C.M. » (p. 48), eût permis l'intégration des enfants allophones à la communauté francophone : le simple fait, tardif il est vrai, qu'à Saint-Léonard, « en 1968, 161 des 188 élèves issus des écoles bilingues choisirent des établissements d'enseignement supérieur anglais » (p. 93) ne nous permet-il pas d'en douter? Jusqu'où enfin s'est effectivement étendue l'ouverture de la communauté italienne à l'intégration obligatoire des nouveaux immigrés à l'école française? Si, en effet, la FAIQ a adopté en 1973 la position signalée ci-dessus, il n'en reste pas moins que le groupe chargé par son président « de préparer à l'intention du gouvernement un mémoire sur la langue d'enseignement », groupe dont on nous dit que, « dans son ensemble », il « reflétait fidèlement les différentes couches idéologiques, sociales et politiques de la communauté italienne de Montréal » d'alors, préconisait pour sa part le libre choix de la langue d'enseignement (p. 144), et que, dans « les recommandations qu'elle comptait faire à la Commission » parlementaire, la FAIQ proposait que les nouveaux immigrés « puissent, après trois ans de scolarité en français, avoir le droit de fréquenter l'école de leur choix » (p. 146). Quant au Consiglio, il voulait en 1976 que « tous les nouveaux immigrants soient contraints de fréquenter l'école française à l'élémentaire » (p. 179; c'est moi qui souligne).

Certaines affirmations laissent également perplexes. Ainsi n'y a-t-il pas une bonne dose d'anachronisme à écrire que la « réglementation de la langue d'enseignement » permit au « gouvernement provincial » de « justifier son intervention dans divers autres domaines sociaux tels la santé et le bien-être social qui jusqu'alors ne le préoccupaient pas », et n'est-il pas conséquemment exagéré d'affirmer que « la mise en place d'une législation concernant la langue d'enseignement eut donc pour effet de modifier radicalement la nature même des relations entre la société et l'État » (p. 5)? De même, quand on sait qu'au Québec le conflit linguistique a précédé la législation linguistique (p. 92), n'est-ce pas renverser partiellement l'ordre des faits que de dire que « la tendance vers une intervention de plus en plus forte de l'État conduit nécessairement au débat linguistique » (p. 218)? L'opposition que font les auteurs entre « nationalistes » et « modérés » (pp. 121 et 136) ne me paraît pas particulièrement heureuse, et la notion d'« application rétroactive » (pp. 143 et 203) des lois linguistiques n'aurait-elle pas mérité d'être discutée?

Malgré ses limites, et ne serait-ce qu'en raison des pièces ici mises en preuve, cet ouvrage mérite l'attention de quiconque s'intéresse à l'histoire de la politique linguistique scolaire au Québec comme de celui qui préoccupe la question si actuelle de l'intégration des allophones dans la société québécoise.

Gabriel DUSSAULT

*Département de sociologie,  
Université Laval.*

---